



CREATION D'UNE EURL – SARL

PIECES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LA CREATION D'UNE SARL-EURL

- Nom de la société, nom commercial
- Objet social, liste des activités
- Adresse du siège social, et une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux du siège de l'entreprise
(exemple : bail, contrat de domiciliation, quittance EDF ou téléphone)
- Montant du capital et répartition des parts entre les associés
- Une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité de tutelle, du diplôme ou du titre si l'activité est déclarée réglementée (ex : débit de boissons). Pour les activités dépendant de la chambre des métiers, copie de l'attestation de formation, ou d'un diplôme bac +2 en gestion.
- Prendre rdv avec la banque pour ouvrir un compte provisoire de constitution et verser le capital au compte. Le banquier vous fournira une attestation de dépôt de capital qu'il faudra me transmettre.

Pour les gérants :

- Une copie de la pièce d'identité (*carte nationale d'identité, passeport ou recto-verso du titre de séjour lui permettant l'inscription au RCS*), avec la mention « copie certifiée conforme à l'original », ainsi que la date et signature.
- Nom de naissance et prénom des deux parents du gérant
- En cas de demande d'ACCRE, copie de la carte vitale du bénéficiaire et attestation pole emploi.